

Loi (10007)

modifiant la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Dardagny (création d'une zone des bois et forêts et de deux zones 4B protégées, et abrogation de deux zones de développement 4B protégées situées le long de la route du Mandement et de part et d'autre des chemins de Brive et de Combarat)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1

¹ Le plan N° 29510-519, dressé par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 20 juillet 2005, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Dardagny (création d'une zone des bois et forêts, et de deux zones 4B protégées, et abrogation de deux zones de développement 4B protégées le long de la route du Mandement et de part et d'autre des chemins de Brive et de Combarat) est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre des zones 4B protégées créées par le plan visé à l'article 1.

Art. 3

Un exemplaire du plan N° 29510-519 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service des Plans d'Affectation

DARDAGNY

SECTEUR NORD:

Feuille Cadastrale N°: 13, 24

Parcelles N° : 763, 1038

Et partiellement les parcelles N° :611, 612, 639, 641, 1037,

SECTEUR SUD:

Feuilles Cadastreales N° : 18, 27

Parcelles N° : 642, 973, 974, 975, 976, 977

Et partiellement les parcelles N° :444, 436, 437, 650,
908 (DP), 966 (DP), 978.

Modification des limites de zones

Située le long de la route du Mandement et de part et d'autre des chemins de Brive et de Combarat.



Zone des bois et forêts

Zone 4 B protégée
D.S. OPB II

Abrogation de la zone de développement 4B protégée

PROCEDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle 1/1000		Date	20.07.2005
		Dessin	PN
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synth. technique	08.11.2005	PN

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
20 - 00 - 06	DRY
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
519	
Archives Internes	Plan N°
	29'510
CDU	Indice
711.6	

